

PEI, PERCO I, Participation, Intéressement et Fructi-Épargne Plus sont des produits de :
Natixis Interépargne
Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.
Société de gestion : Natixis Investment Managers International
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 € - 329 450 738 RCS Paris.
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Mirova
Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.
Agrément AMF n° GP 02-014.
59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.
Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Ceramik-Pro et Agri Retraite sont assurés par :
BPCEVIE, entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Sécuripro est assuré par :
BPCE Prévoyance
4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.
Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Fructi-Facilités Pro, Fructi-Facilités Agri et Fructi-Homme Clé sont assurés par :
BPCEVie
4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

BPCE Prévoyance
4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.
Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Fructi-Pro Retraite et Fructi-Agri Retraite sont assurés par :
BPCEVie
4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.
349 004 341 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

ASSUR-BP Multirisque Pro et Protection Financière Pro sont assurés par :
BCPE IARD
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital
de 50 000 000 euros entièrement versé.
Entreprise régie par le Code des Assurances.
401 380 472 RCS NIORT - N° TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472.
CODE APE 6512 Z
Siège Social : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09.
Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par BPCE IARD.

BANQUE & ASSURANCE

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (BPALC) - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - Société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. - Tél. : 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé, coût selon votre opérateur) - Ref DEP018 - Réalisation : Acte 5 - Imprimé en octobre 2019 par Ott Imprimeurs, Wasselonne - Pictogrammes : www.flaticon.com



BANQUE POPULAIRE 
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

**PROFESSIONNELS, ENTREPRISES,
AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS**

**BANQUE
POPULAIRE** 
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES ET OPÉRATIONS AU 01/01/2020

Prix en euro, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.



SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE		
3	• Ouverture, transformation, clôture	3
3	• Services Bancaires de Base	
3	• Relevés de compte	
4	• Dates de valeur	
4	• Tenue de compte	
5	• Services en agence	
BANQUE À DISTANCE		
6	• Par Internet	6
6	• Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
6	• Signature électronique et sécurisation des opérations par Internet	
6	• Par téléphone	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT		
7	• Cartes	7
7	• Services liés à la carte bancaire	
7	• Virements	
8	• Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
8	• Chèques	
8	• Effets de commerce (LCR - BOR)	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT		
9	• Espèces	9
9	• Terminaux de Paiement Électronique	
9	• Contrats commerçant carte bancaire (CB)	
9	• Virements	
9	• Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
10	• Chèques	
10	• Effets de commerce (LCR-BOR)	
10	• Commerce Électronique	
OFFRES GROUPEES DE SERVICES		
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS		
14	• Commission d'intervention	14
14	• Opérations particulières	
14	• Découverts de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS		
15	• Facilité de caisse et / ou découvert	15
15	• Financement du cycle d'exploitation	
16	• Crédits d'investissement	
GESTION DE LA TRÉSORERIE		
17	• Épargne bancaire	17
17	• Placements financiers	
18	• Ingénierie sociale et financière	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE		
19	• Assurer vos moyens de paiement	19
19	• Protéger votre famille et votre entreprise	
19	• Préparer votre retraite	
19	• Protéger vos biens et votre exploitation	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL		
20	• Vos opérations de change	20
20	• Vos opérations par carte bancaire à l'étranger	
20	• Vos virements vers l'étranger	
20	• Vos virements en provenance de l'étranger	
20	• Vos opérations par chèque	
21	• Autres prestations	
21	• Vos opérations par effet de commerce	
21	• Vos remises documentaires	
21	• Vos crédits documentaires	
21	• Garanties internationales émises ou reçues / stand by	
21	• Frais de port	
21	• Gestion de trésorerie	
RÉSOLVRE UN LITIGE (EXPRIMER UNE RÉCLAMATION)		22
POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE		23

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte **Gratuit**

Service d'aide à la mobilité bancaire (offre FACILI'POP) **Gratuit**

Ouverture d'un compte séquestre **Gratuit**

Clôture de compte
– compte courant **Gratuit**
– comptes épargne (PEL, CEL...) **Gratuit**

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) **Gratuit**

Transfert de comptes vers un autre établissement :
– compte épargne (PEL, CEL, LEP, PEP, ...) 100,00
– compte titres ordinaire ou PEA
- frais par ligne vers la France 4,17 ▲
- frais par ligne vers l'étranger 66,67 ▲
- forfait minimum 100,00 ▲

Services Bancaires de Base **Gratuit**

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
– un changement d'adresse par an
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
– la domiciliation de virements bancaires
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires
– les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
– des moyens de consultation à distance du solde du compte
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
– une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
– deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
– la réalisation des opérations de caisse

Relevés de compte

Relevé (tarif par compte et par mois)
– mensuel **Gratuit**
– par quinzaine 2,20
– décadaire 3,30
– hebdomadaire 8,25
– journalier 27,50
– e-relevé **Gratuit**
– relevé en braille **Gratuit**
– e-relevé + relevé papier (n'est plus commercialisé) 2,20
– édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire **Gratuit**
– réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire **Gratuit**

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

Relevé de frais y compris duplicata

– facture professionnelle mensuelle	Gratuit
– relevé annuel des frais bancaires (entreprises individuelles et associations)	Gratuit
– relevé mensuel et annuel des frais d'encaissement par carte	Gratuit

Les dates de valeur

Vos retraits d'espèces

– au guichet	jour du débit en compte du client
– au distributeur	jour du débit en compte du client

Vos encaissements

– remise d'espèces (guichet, automates)	jour ouvrable de la réception des fonds ou au plus tard, jour ouvrable suivant
– remise de chèques	J + 1 ouvré *
– chèque crédité après encaissement définitif	J + 20 ouvrés *
– remise d'effet de commerce à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J + 1 *
– crédit après encaissement d'effet de commerce (minimum de 10 jours avant échéance)	J + 4 calendaires
– remise carte bancaire	jour ouvrable au cours duquel le montant du paiement par carte est crédité sur le compte de la Banque Populaire
– virement reçu	jour ouvrable au cours duquel le montant du virement est crédité sur le compte de la Banque Populaire
– chèque compensable en Territoire d'Outre-Mer	J+5 ouvrés*

Vos règlements

– paiement par chèque	J*
– paiement par chèque de banque	Jour du débit en compte du client
– émission de virement	Jour du débit en compte du client
– effet de commerce	Date de règlement - 1 J calendaire

Vos virements de trésorerie

– virement de trésorerie	jour du débit en compte du client
--------------------------	-----------------------------------

Les retraits ou versements d'espèces et les autres opérations de paiement (prélèvements, virements, ...) effectués dans une devise différente de la devise du compte, se voient appliquer des dates de valeur spécifiques correspondant au délai technique de traitement de ces opérations.

* J : date de comptabilisation au compte du client jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Tenue de compte

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

Commission de compte (trimestrielle)	0,20% à 0,10%
Commission calculée sur les opérations passées au débit du compte	
– minimum par trimestre	20,00

Frais sur écritures (trimestriels)

Frais calculés sur le nombre d'opérations passées au crédit et au débit du compte	
– par écriture	0,50
– minimum par trimestre	20,00
– maximum par trimestre	350,00

Forfait de fonctionnement de compte

Vous pouvez regrouper ces frais de fonctionnement de compte dans un forfait vous permettant de régler une mensualité connue à l'avance et adaptée à votre activité.	Nous consulter
---	----------------

Commission d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable

Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (selon complexité des travaux d'actualisation)	minimum	110,00
--	---------	--------

Frais de tenue de compte inactif (dans la limite du solde créditeur)(par an) ⁽¹⁾ (Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)	dans la limite du solde créditeur du compte	30,00
--	---	-------

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
-----------------------------	---------

Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
--	---------

Retrait en euro d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque)	Gratuit
--	---------

Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	20,00
---	-------

Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire (Clients e-banquepopulaire)	Gratuit
---	---------

Frais de recherche de documents

– frais de recherche de document de moins d'un an	18,00 ▲
– frais de recherche de document de plus d'un an	24,00 ▲
– par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement)	5,00
– photocopie de chèque émis	12,50 ▲
– frais de recherche sur autres moyens de paiement	16,67 ▲
– duplicata de documents fiscaux	45,00 ▲
– frais de photocopie (par photocopie)	0,83 ▲

Frais de recherche d'adresse postale (NPAI) (par trimestre)	16,67 ▲
---	---------

Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client

– attestation personnalisée	25,00 ▲
-----------------------------	---------

Carnet de bord	40,00 ▲
----------------	---------

Carnet de bord est un document d'information personnalisé retraçant le fonctionnement de votre compte courant ou professionnel, la constitution de votre épargne ainsi que les encours et amortissements de crédits sur les 12 mois précédant son édition.

Renseignements pour Commissaires aux comptes (par demande)	100,00 ▲
--	----------

Demande d'échelles de valeurs	20,00 ▲
-------------------------------	---------

Fusion d'échelles de valeurs	25,00 ▲
------------------------------	---------

Frais de location de coffre-fort

Prix annuel en fonction du volume du coffre-fort	
– frais de location d'un coffre-fort (à partir de)	75,00 ▲
– ouverture de coffre suite à la perte des clés (la première intervention est gratuite)	Sur devis ▲

Frais de succession

– frais d'ouverture et de gestion d'un dossier de succession	
- avoirs inférieurs à 200 €	Gratuit
- dossier simple (un produit)	0,83% ▲ des actifs monétaires ⁽²⁾
	minimum 58,33 ▲
	maximum 291,66 ▲
- dossier complexe (deux produits et plus)	1,08% ▲ des actifs monétaires ⁽²⁾
	minimum 125,00 ▲
	maximum 625,00 ▲
– frais de gestion annuelle	58,33 ▲

(2) Frais non appliqués sur les actifs conservés à la BPALC : application de la facturation minimale de 58,33 € ▲ ou 125,00 € ▲.

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

Par Internet

Cyberplus Pro Découverte ⁽¹⁾ **Gratuit**
Abonnement permettant la signature électronique de contrats dématérialisés, la consultation des écritures, des relevés de compte, la réalisation de virements, etc.
Cyberplus Pro autres formules d'abonnements (par mois) à partir de 5,00
Pour plus d'informations sur les transactions autorisées, consulter votre conseiller.

Application mobile Cyberplus Pro (y compris des notifications et pour toutes les formules d'abonnement) **Gratuit**

Abonnement à des services de banque à distance par Internet (mise en place par Cyberplus)
– coffre-fort numérique (par mois) 1,67 ▲

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (Mise en place par Cyberplus)
– par courriel à l'émetteur ⁽¹⁾ **Gratuit**
– par courriel au destinataire ⁽¹⁾ **Gratuit**
– par SMS à l'émetteur (par SMS) ⁽¹⁾ 0,20

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image) 5,00

Par télétransmission

Abonnement EBICS (sans TURBO) (par mois) à partir de 49,00

Solution TURBO Suite Connect (par mois) à partir de 19,00

Solution TURBO Suite Entreprise (par mois) à partir de 39,00

Installation et formation à distance ou sur site à partir de 150,00

Application TURBO Suite Entreprise Mobile **Gratuit**

Notre solution multi-banques, multi-comptes et multi-sociétés TURBO Suite Entreprise vous permet d'échanger vos flux de manière efficace et sécurisée avec l'ensemble de vos banques via EBICS, SWIFT et API DSP2 dans la zone SEPA et à l'International.

Service Ellipse via TURBO Suite Entreprise (par mois) à partir de 10,00

Service SEPAmail DIAMOND via TURBO Suite Entreprise (par requête) 1,00

Abonnement SWIFTNet Nous consulter

Forfait mise en service SWIFTNet Nous consulter

Signature électronique et sécurisation des opérations par Internet

Certificat numérique matériel valable 3 ans à partir de 99,00 ▲

Lecteur d'authentification PassCyberplus 8,25 ▲

Carte d'authentification valable 3 ans (par an) 5,00

Confirmation par Fax des remises télétransmises (par remise) 5,00

Par Téléphone

Tonalité Plus et **SMS+** permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel) ⁽¹⁾

– Tonalité Plus sans abonnement
Composez le 0 367 777 777 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur)

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽¹⁾
– SMS+ : composez le 6 11 10 à partir de votre mobile par envoi 0,35

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) offrant des alertes de la situation du compte ⁽¹⁾

– Moviplus (par mois) 1,67

– frais par alerte par SMS 0,29

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.

(1) Hors surcoût selon opérateur.

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

Cartes (cotisation annuelle)

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Carte à autorisation systématique
– cotisation carte Visa Business Électron 38,00

Cartes de paiement
– cotisation carte Visa Business débit immédiat ou différé 55,00
– cotisation carte Business MasterCard débit immédiat ou différé 55,00
– cotisation carte Visa Gold Business 135,00
– cotisation carte Visa Platinum Business 225,00
– cotisation e-carte Bleue (paiement sécurisé sur Internet) 7,00

Service Mission Plus Nous consulter

Services liés à la carte bancaire

Service Cartego Logo Pro (pour chaque nouveau visuel et par an) 10,00 ▲

Réédition du code confidentiel de la carte 9,90

Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux 20,00

Relèvement temporaire du plafond de la carte (par tranche de 1 000 €) par mois minimum 1,10

Relèvement permanent du plafond de la carte (par tranche de 1 000 €) par mois minimum 1,65

Refabrication en mode normal **Gratuit**

Refabrication et envoi en mode urgent 25,00

Frais de recherche de facturette en cas de contestation d'une opération **Gratuit**

Frais des remises CB (par mois) 9,00

Paiement par carte dans l'EEE (en euro) **Gratuit**

Frais par retrait d'espèces en euro à un DAB Banque Populaire et Point Argent **Gratuit**

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro **Gratuit**

Virements

Remarque : pour les virements en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, cf Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 20.

Frais par virement occasionnel
– frais par virement occasionnel vers un compte BPALC **Gratuit**
– frais par virement occasionnel vers un autre établissement
– par Internet **Gratuit**
– au guichet de votre agence 5,00

Frais par virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement
– frais par virement permanent par Internet **Gratuit**
– frais par virement permanent au guichet de votre agence **Gratuit**

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

Frais de mise en place d'un virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement	
– frais de mise en place d'un virement permanent initiée par Internet	Gratuit
– frais de mise en place d'un virement permanent initiée en agence	7,00
Frais par virement multiple et par liste	
– par liste	Gratuit
– par virement par Internet ou télétransmission	Gratuit
Frais par virement spécifique orienté trésorerie (VSOT)	
– VSOT papier	15,00
– VSOT télétransmis	5,00
– VSOT par Internet	5,00
Frais d'opposition à un virement SEPA avant exécution (révocation de l'échéance de virement)	Gratuit
Frais de révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
Frais d'annulation ou de rappel d'un virement (remboursement ou recall)	16,00
Prélèvements SEPA/ TIPSEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement standard (SDD CORE)	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
Sélection de créanciers autorisés à prélever (SDD CORE) (Liste blanche)	7,00
Sélection de créanciers non autorisés à prélever (SDD CORE) (Liste noire)	7,00
Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	16,00
Frais de rejet d'un prélèvement suite à une demande tardive	16,00
Frais de mise en place d'un consentement d'un mandat de prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B, par mandat)	10,00
Frais par modification ou retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B)	10,00
Chèques	
Paiement d'un chèque	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier simple à domicile	Gratuit
Frais de destruction de chéquier non retiré en agence	5,00
Frais d'envoi de chéquier en recommandé à domicile (frais postaux d'envoi en recommandé avec AR inclus)	5,83 ▲
Frais d'émission d'un chèque de banque	13,00
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur (le client)	
– frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par an)	16,00
– frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par an)	32,00
Confection de lettres-chèques	Sur devis ▲
Effets de commerce (LCR / BOR)	
Effet domicilié à payer	
– paiement d'une domiciliation	Gratuit
Rejet d'un effet à payer par Internet ou télétransmission (à l'initiative du client)	7,50

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

Espèces

Dépôt d'espèces	Gratuit
Terminaux de Paiement Électronique (TPE)	
Terminal de Paiement Électronique (TPE) en location sans engagement	
Fixe ou portable (par mois à partir de)	
– TPE Haut débit IP/ADSL	14,99 ▲
– TPE 3G (abonnement SIM inclus)	24,99 ▲
– TPE Santé	16,00 ▲
Option Éditeur lecteur chèque (par mois)	à partir de 17,00 ▲
Logiciel privatif (PNF, UR, DCC, ...)	à partir de 29,00 ▲
Logiciel Sans-Contact carte et mobile	Gratuit
Frais de résiliation	à partir de 49,00 ▲
Intervention spécifique sur site ou à distance	à partir de 39,00 ▲
Traitement manuel des opérations CB télécollectées (par facturette)	2,00 ▲
Impayé CB commerçant ou litiges internationaux	78,00
Dilizi (caisse digitale)	
– lecteur CB	Nous consulter
– abonnement mensuel au service	Nous consulter

Contrats commerçant carte bancaire (CB)

Commissions appliquées aux transactions par carte bancaire	Nous consulter
Forfait monétique pour les commerçants réalisant moins de 12 000 € par an d'encaissement carte bancaire (par mois)	à partir de 2,99
FID Pro (offre de gestion de la relation client et programme de fidélité)	
Les modules :	
– analytique JUMP PRO :	
– abonnement (par mois et par point de vente)	12,00 ▲
– frais d'inscription	Gratuit
– de fidélité :	
– FID PRO Standard (service de fidélisation client) :	
– abonnement (par mois et par point de vente)	49,00 ▲
– frais d'inscription (par point de vente)	150,00 ▲
– FID PRO Premium (service de fidélisation client) :	
– abonnement (par mois et par point de vente)	79,00 ▲
– frais d'inscription (par point de vente)	150,00 ▲

Frais d'installation du logiciel

– 1 ^{er} TPE	Gratuit
– à partir du 2 ^{ème} TPE (par TPE)	50,00 ▲

Virements

Réception d'un virement (occasionnel ou permanent)	Gratuit
Emission d'une demande de règlement SEPAMAIL	
– par demande émise	0,60 ▲
Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	75,00 ▲
Remise de prélèvement SEPA par télétransmission	
– par remise	Gratuit
– par prélèvement SEPA standard (SDD Core)	0,31
– par prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B)	0,41
Prélèvement SEPA Core ou B to B impayé par l'un de vos clients	16,00
Demande de reversement, par prélèvement	0,50

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Chèques	
Remise de chèques	Gratuit
Frais Banque de France sur chèque compensable en Territoires d'Outre-Mer	19,72
Avis de sort sur chèque	20,00
Chèque remis et revenu impayé (motifs autres que sans provision)	16,00
Effets de commerce (LCR / BOR)	
Traitement des remises LCR / BOR	
– Remise d'effet par Internet ou télétransmission	
- par remise	Gratuit
- par effet	0,50
– Remise d'effet sur support papier	
- par remise	10,00
- par effet	5,00
Avis de sort	20,00
Effet réclamé, prorogé, non rentré d'acceptation, impayé, envoyé à l'acceptation, domiciliation modifiée	16,00
Commerce Électronique	
Solutions de paiement électronique sécurisé à la disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, consultez votre conseiller.	
Forfait ouverture	à partir de 49,00
Abonnement mensuel	Nous consulter
Commission par opération	Nous consulter
Direct et Proche	Nous consulter
Solution Encaissement pour compte de tiers	Nous consulter

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Une offre groupée de services est destinée à optimiser la gestion quotidienne de votre compte. Adaptée à vos besoins, elle vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription de produits et services à l'unité. Le prix de l'offre groupée de services (cotisation mensuelle ou trimestrielle) dépend des produits et services souscrits. Consultez votre conseiller.

Cotisation à une offre groupée de services RYTHMÉO

Artisans, commerçants, petites entreprises.

Un socle de services obligatoires	
Services	Avantages RYTHMÉO
Cyberplus Pro Essentiel (+ 1 moyen d'authentification)	Réduction jusqu'à 50 %
Sécuripro	Réduction de 20 %
Cotisation mensuelle à partir de 8,80 €	



Des services optionnels	
Services	Avantages RYTHMÉO
Cartes bancaires – Visa Business – Visa Gold Business – Visa Platinum Business	Réduction jusqu'à 25 %
Fructi-Facilités Pro	Réduction de 10 %
Le prix de chaque service est prélevé dans la cotisation mensuelle	



Des avantages complémentaires sur plus de services	
Services	Avantages RYTHMÉO
Commission d'actualisation de dossier	Réduction
TPE (location)	Réduction sur les loyers mensuels
Chèque de banque	1 gratuit par an
Assurance	Devis personnalisés
Bilan patrimonial et fiscal	Gratuit
Bordereau de remise de chèques	Gratuit
Le prix de chaque service est prélevé séparément	

Cotisation à une offre groupée de services RYTHMÉO

Professions libérales : Entrepreneurs Individuels

Un socle de services obligatoires	
Services	Avantages RYTHMÉO
Cyberplus Pro Intégral (+ 1 moyen d'authentification)	12,00 € par mois
Sécuripro	3,80 € par mois
Cotisation mensuelle de 15,80 €	



Des services optionnels	
Services	Avantages RYTHMÉO
Cartes bancaires – Visa Business ou Mastercard Business – Visa Gold Business – Visa Platinum Business	Réduction jusqu'à 50 %
Le prix de chaque service est prélevé dans la cotisation mensuelle	



Des avantages complémentaires sur plus de services	
Services	Avantages RYTHMÉO
TPE (location)	Réduction sur les loyers mensuels
Dilizi	Réduction
Païement express	Réduction
Direct et Proche	Réduction
Turbo Suite Entreprise	Réduction
Commission d'actualisation de dossier	Gratuit
Chèque de banque	1 gratuit par an
Le prix de chaque service est prélevé à part de la cotisation mensuelle	

Professions libérales : Personnes Morales

Un socle de services obligatoires	
Services	Avantages RYTHMÉO
Cyberplus Pro Intégral (+ 1 moyen d'authentification)	12,00 € par mois
Sécuripro	3,80 € par mois
Cotisation mensuelle de 15,80 €	



Des services optionnels	
Services	Avantages RYTHMÉO
Cartes bancaires – Visa Business ou Mastercard Business – Visa Gold Business – Visa Platinum Business	Réduction jusqu'à 50 %
Le prix de chaque service est prélevé dans la cotisation mensuelle	



Des avantages complémentaires sur plus de services	
Services	Avantages RYTHMÉO
TPE (location)	Réduction sur les loyers mensuels
Dilizi	Réduction
Païement express	Réduction
Direct et Proche	Réduction
Turbo Suite Entreprise	Réduction
Commission d'actualisation de dossier	Réduction
Chèque de banque	1 gratuit par an
Le prix de chaque service est prélevé à part de la cotisation mensuelle	

Cotisation à une offre groupée de services RYTHMÉO

Agriculteurs et Viticulteurs

Un socle de services obligatoires	
Services	Avantages RYTHMÉO
Cyberplus Pro Intégral (+ 1 moyen d'authentification)	7,50 € par mois
Sécuripro	2,50 € par mois
Cotisation mensuelle de 10,00 €	



Des services optionnels	
Services	Avantages RYTHMÉO
Cartes bancaires – Visa Business ou Mastercard Business – Visa Gold Business – Visa Platinum Business	Réduction jusqu'à 25 %
Le prix de chaque service est prélevé dans la cotisation mensuelle	



Des avantages complémentaires sur plus de services	
Services	Avantages RYTHMÉO
TPE (location)	Réduction sur les loyers mensuels
Commission d'actualisation de dossier	Réduction
Chèque de banque	1 gratuit par an
Le prix de chaque service est prélevé à part de la cotisation mensuelle	

Anciennes gammes d'offres groupées de services

Pour connaître la composition et la cotisation des offres groupées de services qui ne sont plus commercialisées, consultez votre conseiller.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

– par opération	9,45
– plafond mensuel	661,50

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la créance, maximum fixé par décret)	maxi 83,33
---	------------

Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire	100,00
--	--------

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	10,00
---	-------

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

– inférieur ou égal à 50 €	20,55 ⁽¹⁾
– supérieur à 50 €	40,55 ⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	15,00
--	-------

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	35,00
---	-------

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	35,00
--	-------

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽²⁾ (y compris échéance de prêt)

– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,55 ⁽¹⁾

Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision⁽²⁾

– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,55 ⁽¹⁾

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽²⁾

– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,55 ⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET)

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire (en cas d'usage abusif)	46,00
---	-------

Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision, prorogation, paiement partiel	25,50
--	-------

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Facilité de caisse et / ou découvert

Commission d'engagement	0,50 % à 2,00 % flat l'an
– avec une commission fixe minimum de	100,00

Autorisation de découvert du compte convenue et formalisée	
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	TBB ⁽¹⁾ + 6,95 % ⁽²⁾

Découvert du compte non autorisé	
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	TBB ⁽¹⁾ + 6,95 % ⁽²⁾
– s'y ajoute la commission de dépassement (trimestrielle)	2,00 %

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il serait alors réputé égal à zéro.

Commission du plus fort découvert (trimestrielle)	0,25 %
---	--------

Cette commission est calculée sur le plus fort découvert de chaque mois du trimestre en valeur.

Commission d'immobilisation (trimestrielle)	2,00 %
---	--------

Cette commission est calculée sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre, et s'applique aux comptes débiteurs en permanence pendant le trimestre.

(1) Taux de base Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne en vigueur au 01/09/2019 : 7,90 %. Ce taux peut être révisé à tout moment.

(2) Le TEG réel est indiqué sur le relevé de compte. Le cas échéant, il est écrié pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur.
Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

Financement du cycle d'exploitation

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il serait alors réputé égal à zéro.

L'escompte de créances commerciales	Nous consulter
-------------------------------------	----------------

– forfait d'intérêts d'escompte sur effet <762 €	8,00
--	------

Mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly)

Mise en place de la convention	Gratuit
--------------------------------	---------

L'escompte Loi Dailly

– commission par remise	10,00
– commission par créance	14,50
– notification, prorogation, impayé	20,00
– commission pour non notification	15,00
– commission de signification de cession de marché	85,00

Avance sur marché

– commission de notification	85,00
– commission par créance	14,50

Remise Dailly en garantie

– commission par remise	Gratuit
– commission par créance	32,00

Remise Dailly en garantie de subvention agricole

– commission par remise	Gratuit
– commission par créance	53,00

Gestion du poste clients

Le recours à nos solutions de gestion du poste Clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.

Facturage CREANCEprimo, CREANCEpro	Nous consulter
------------------------------------	----------------

Assurance crédit : CREANCEassur	Nous consulter
---------------------------------	----------------

Renseignement commercial : CREANCEinfo	Nous consulter
--	----------------

GESTION DE LA TRÉSORERIE

Délivrance d'un cautionnement ou d'une garantie bancaire

- commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	2,00 % minimum par trimestre	20,00
- frais d'acte simple		46,00
- frais d'acte complexe		137,00
- frais d'acte personnalisé		155,00
- aval sur effet		26,00
- duplicata d'acte		26,00
- frais de modification		90,00
- frais de mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie bancaire		110,00

Crédits d'investissement

Des solutions existent pour vous permettre d'investir sans déséquilibrer votre trésorerie courante. En fonction de vos besoins (achat de matériel, de locaux, de véhicules, ...), nous vous proposons une offre de financement qui s'adapte à toutes les situations en vous apportant le maximum de sécurité et de simplicité.

Prêt moyen et long terme (frais de dossier proportionnels au montant du prêt) 1% mini 150,00

Crédit Bail

- étude et traitement du dossier	Nous consulter
- frais de duplicata de document (par document)	17,00 ▲

Prêt cautionné par la SOCAMA

- prêt express SOCAMA	Nous consulter
- prêt SOCAMA transmission	Nous consulter

Autres prestations

Réédition de tableau d'amortissement	
- demande par Internet (par prêt)	5,00
- demande au guichet de votre agence (par demande)	30,00

Duplicata d'offre de prêt

	75,00
--	-------

Attestation d'intérêts

	10,00
--	-------

Décompte

- demande par Internet (par décompte)	45,00
- demande au guichet de votre agence (par décompte)	58,00

Changement de compte de prélèvement des échéances

- demande par Internet	25,00
- demande au guichet de votre agence	33,00

Changement de date des échéances

- demande par Internet	33,00
- demande au guichet de votre agence	42,00

Changement de périodicité de prélèvement des échéances

- demande par Internet	65,00
- demande au guichet de votre agence	82,00

Réduction ou allongement de la durée

1% du capital restant dû minimum	400,00
----------------------------------	--------

Report d'échéance 1% du capital restant dû minimum 400,00

Désolidarisation 1% du capital restant dû minimum 400,00

Reprise d'impayés 1% du capital restant dû minimum 400,00

Autre demande 1% du capital restant dû minimum 400,00

Renégociation de taux 1% du capital restant dû minimum 500,00

Information annuelle des cautions 42,00

Garanties Nous consulter

La garantie est inhérente à tout crédit. Elle peut être personnelle et/ou réelle en fonction de la nature du crédit, de son objet ainsi que de la situation de l'emprunteur. Le coût de la garantie dépend de sa nature, de la complexité de son traitement ainsi que de la réglementation en vigueur.

Frais d'inscription ou de mainlevée de gage sur véhicule (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives) 30,00

Frais de mainlevée de nantissement (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives) 80,00

Les assurances souscrites dans le cadre d'un crédit Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

Étude et gestion de dossier accepté de délégation d'assurance emprunteur 100,00 ▲

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

Épargne bancaire

Compte à terme Nous consulter

Certificat de dépôt négociable, bon à moyen terme négociable Nous consulter

Placements financiers

Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA Gratuit

Clôture de compte Gratuit

Ordre de Bourse Euronext au comptant
(Paris, Bruxelles et Amsterdam)

• Ordre exécuté

- Par Internet (ESPACE BOURSE*)

tarif dégressif par tranches cumulatives (par ordre)

- inférieur à 1 500 €	7,50 ▲
- de 1 501 à 10 000 €	0,46% ▲
- de 10 001 à 40 000 €	0,42% ▲
- à partir de 40 001 €	0,38% ▲

- Par téléphone au 0 980 980 013

(numéro non surtaxé hors coût opérateur)

- Achat/Vente d'actions (courtage inclus)	1,00% du brut par opération mini	12,50 ▲
- Achat/Vente d'obligations (courtage inclus)	1,00% du brut par opération mini	12,50 ▲

• Ordre transmis et non exécuté

Gratuit
Selon taux en vigueur

• Taxe sur les transactions financières

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

Commission de règlement différé (Achat/Vente)

- frais proportionnels au montant brut négocié 0,017% par jour à partir du 4^{ème} jour ▲

- frais de prorogation 0,25% du brut minimum 18,33 ▲

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger

(par téléphone au 0 980 980 013, numéro non surtaxé hors coût opérateur) (hors frais de l'intermédiaire)

1,29% du brut mini 37,50 ▲

Souscription d'OPC

- OPC Groupe Banque Populaire Gratuit
- OPC hors Groupe Banque Populaire 23,33 ▲

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir, sur demande de votre part, des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

Opérations sur titres

- attribution, souscription d'actions, échange de titres, exercice de bons et paiement de dividendes en actions	1,50% ▲
- minimum	4,58 ▲
- maximum	15,42 ▲
- minimum sur transactions de droits et bons de souscription	7,50 ▲
- minimum sur OPA simplifiée	21,46 ▲
- compte rendu d'opérations	Gratuit
- intervention sur titres non cotés dans un PEA	83,33 ▲
- mise au nominatif pur	18,33 ▲

Opérations diverses : OPA, OPE, OPR, BSA

(par opération) 30,50

* Sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

Droits de garde (frais annuels et par compte)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

Partis sociales BPALC	Gratuit
Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait)	16,67 ▲
Autres valeurs	
– commission proportionnelle	0,19% ▲
– forfait par ligne (zone Euronext)	Gratuit
– forfait par ligne (hors zone Euronext)	5,23 ▲
– minimum global	29,17 ▲
Autres produits et services	
– Hisséo : épargne programmée (comptes d'instruments financiers, PEA, assurance-vie)	Gratuit
– relevé de portefeuille titres	
- mensuel	2,92 ▲
- à date rétroactive	25,83 ▲
- édition après reconstitution manuelle	191,67 ▲

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA inactif Application des droits de garde⁽¹⁾
(Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

Frais de gestion d'un PEA (hors droits de garde) **Gratuit**

Frais de gestion d'un compte titres (hors droits de garde) **Gratuit**

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

Rétrocessions Nous consulter

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ingénierie sociale et financière

Impliquer durablement vos salariés tout en bénéficiant d'une fiscalité attractive et de réductions de charges sociales. Ces avantages sont sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Solutions pour optimiser votre politique sociale et fiscale :

Intéressement, Participation, PEE, PERCO, article 83, Indemnités de fin de carrière (IFC)

– étude, accompagnement et mise en place **Gratuit**

Pour améliorer le vie au quotidien :

Chèques APETIZ, Carte APETIZ, CA DO chèque, CA DO carte, CESU préfinancé DOMALIN **Diagnostic gratuit**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro par an 57,00

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement⁽¹⁾ :
– du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
– des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
– des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
– du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.
Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

Protéger votre famille et votre entreprise

Fructi-Facilités Pro Nous consulter

Fructi-Facilités Agri Plus Nous consulter

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du "sinistre" au titre des crédits courts terme utilisés⁽¹⁾. Ainsi, le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat est versé aux bénéficiaires désignés.

Ceramik-Pro Prévoyance Nous consulter

Le contrat Ceramik-Pro Prévoyance garantit en cas de décès ou d'invalidité, le versement d'une rente temporaire et en cas d'incapacité temporaire ou totale de travail, une indemnité journalière ou une rente temporaire. Le montant garanti peut atteindre 5 000 euros par mois⁽¹⁾.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

Préparer votre retraite

Fructi-Pro Retraite / Fructi-Agri Retraite Nous consulter

Fructi-Pro Retraite et Fructi-Agri Retraite sont des contrats d'assurance vie⁽²⁾ qui répondent au cadre fiscal privilégié dit de la loi "Madelin" destinés à vous constituer un complément de revenu au moment de votre retraite.

Fructi-Épargne Plus Nous consulter

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

Protéger vos biens et votre exploitation

Assur-BP Multirisque Pro Nous consulter

Fructi-Homme Clé Nous consulter

(2) La valeur des unités de compte du contrat sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Vos opérations de change (billets de banque)

Délivrance / Achat de billets de banque

– cours quotidien	Disponible en agence
– commission de traitement	3,75%

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations par carte bancaire à l'étranger

	Paielement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros	GRATUIT*	GRATUIT*
• En Roumanie en LEU Roumain		
• En Suède en COURONNES Suédoises	2,95 % du montant de la transaction	2,95 % du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
• Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises		
• Hors EEE		

* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

Vos virements vers l'étranger

Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde

– frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
– frais d'opposition à un virement permanent	Gratuit
– frais de révocation définitive d'un virement permanent	Gratuit
– annulation ou rappel d'un virement	50,00
– frais par virement émis par Internet ou télétransmission	
- jusqu'à 500 €	6,50
- supérieur à 500 €	16,00
– frais par virement émis en Agence	
- jusqu'à 500 €	8,00
- supérieur à 500 €	24,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
- frais par virement émis en urgence / de trésorerie	18,00
- acquit SWIFT (justificatif de paiement)	16,00 ▲
- frais OUR/BEN ⁽²⁾	Nous consulter
- commission de change	Voir "Autres prestations"

Vos virements en provenance de l'étranger

Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde

– jusqu'à 500 €	8,00
– supérieur à 500 €	18,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné	20,00
– commission de change	Voir "Autres prestations"

Vos opérations par chèque

Commission de paiement d'un chèque émis

– jusqu'à 1 000 €	28,00
– supérieur à 1 000 €	40,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– commission de change	Voir "Autres prestations"

Frais d'émission d'un chèque de banque

– frais de traitement	5,00
– commission de transfert	
- jusqu'à 500 €	8,00
- supérieur à 500 €	24,00
– commission de change	Voir "Autres prestations"

Commission d'encaissement d'un chèque remis en "sauf bonne fin"

– jusqu'à 1 000 € (par chèque)	28,00
– supérieur à 1 000 € (par chèque)	40,00

A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :

– commission de change	Voir "Autres prestations"
------------------------	---------------------------

Commission d'encaissement d'un chèque remis en "crédit après encaissement" (+ commission de change sur devises, frais de banque correspondante et frais DHL)

	50,00
--	-------

Encaissement de voyageurs chèques (par chèque)

	28,00
--	-------

Chèque remis revenu impayé (+ frais banque correspondante)

	50,00
--	-------

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

(2) OUR : frais de la banque du bénéficiaire en sus de nos frais à la charge du donneur d'ordre.

BEN : nos frais facturés au bénéficiaire.

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

Autres prestations

Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement et opérations de change traitées avec la salle des marchés

– jusqu'à 50 €	5,00
– de 50,01 € à 50 000 €	15,00
– supérieur à 50 000 €	50,00

Compte en devise

– ouverture ou clôture	Gratuit
– frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise)	25,00
– commission de compte (trimestrielle)	0,20%
– commission du plus fort découvert (trimestrielle)	0,25%
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Taux de la devise +3%

Connector (accompagnement pour ouverture d'un compte à l'étranger)

	350,00 ▲
--	----------

Frais de recherche (+ frais de la banque étrangère)

	50,00
--	-------

Rédaction d'un projet (crédit documentaire, garantie et lettre de crédit stand by)

	30,00
--	-------

Attestations diverses

	25,00 ▲
--	---------

Vos opérations par effet de commerce (+ frais DHL)

Commission d'encaissement d'effet	Forfait	50,00
-----------------------------------	---------	-------

Effet impayé, prorogé, réclamé (plus frais du correspondant)	Forfait	50,00
--	---------	-------

Vos remises documentaires

Commission d'encaissement	0,20 %
---------------------------	--------

– Mini	70,00
--------	-------

– Maxi	335,00
--------	--------

Impayé, prorogé, réclamé (plus frais du correspondant)	Forfait	70,00
--	---------	-------

Vos crédits documentaires

A l'import

– commission d'ouverture (par trimestre indivisible)	0,25% mini 90,00
– commission de levée de documents / paiement	0,125% mini 90,00
– commission d'engagement différé	0,08% par mois mini 2 mois et 90,00
– commission de modification	90,00
– frais SWIFT	16,00 ▲
– commission pour document irrégulier à charge du bénéficiaire	100,00

A l'export

– commission de notification	0,10% mini 90,00
– commission de confirmation, variable en fonction du pays	mini 130,00
– commission de levée de documents / paiement	0,15% mini 90,00
– assistance rédaction documents	50,00
– commission d'acceptation, variable en fonction du pays	par mois mini 90,00
– commission de modification	90,00
– frais SWIFT	16,00 ▲
– annulation crédoc	50,00
– commission de transfert de crédit documentaire	0,125% mini 150,00

Garanties internationales émises ou reçues / stand by

– commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	2,00 %
– minimum par trimestre	20,00
– frais d'acte	155,00
– aval sur effet	26,00
– duplicata d'acte	26,00
– frais de mise en jeu	110,00
– frais de modification	90,00
– frais de sollicitation de mainlevée	45,00
– notification, authentification, analyse des garanties reçues	90,00

Frais de port

– recommandé sans AR sur la France	5,00 ▲
– recommandé avec AR ou DHL sur la France	10,00 ▲
– DHL Europe	15,00 ▲
– DHL autres pays (plus supplément DHL, le cas échéant)	25,00 ▲
– supplément de frais de DHL (poids, pays éloigné, pays à risque)	20,00 ▲

Gestion de trésorerie

– mise en place MT940	200,00
– mise en place MT101	200,00
– abonnement MT940 / MT101 (par mois)	40,00

▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

1. Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié.

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation à la Direction Satisfaction Clients :

• **par courrier** : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Direction Satisfaction Clients
3, rue François de Curel - BP 40124
57021 METZ CEDEX 1

• **par mail** : www.bpalc.fr rubrique « Numéros utiles - Nous contacter »

• **par téléphone** : 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Que ce soit de la Direction Satisfaction Clients ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrables, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrables. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

2. Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou de la Direction Satisfaction Clients, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

Par Internet (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres...

Par Internet

<http://www.amf-france.org>

Par courrier

Médiateur de l'AMF,
Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- **Par Internet, avec Cyberplus** : www.bpalc.fr
- **Par SMS avec SMS+** au 6 11 10 (0,35 € l'envoi hors frais d'opérateur)
- **TONALITÉ PLUS** Pour connaître le solde et l'historique de votre compte **0 367 777 777** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Consultez notre aide en ligne <https://aide.bpalc.fr>

pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette aide en ligne vous permet également d'entrer en relation avec nos experts métiers.

Pour contacter un conseiller

- **BP Direct Pro** : 03 87 65 87 77 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) et 00 33 3 87 65 87 77 (appel depuis l'étranger), Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.
- **Par Internet** www.bpalc.fr

Réclamations et oppositions sur moyens de paiement

03 54 22 10 09 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation

0 980 986 986 (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

3, rue François de Curel

BP 40124

57021 METZ Cedex 1

356 801 571 RCS METZ

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.

 FACEBOOK.COM/BPALC

 @BPALC

 @BANQUE_POPULAIRE_ALC

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.